CORPORATE
NOVEMBRE 2026

>>>> NÉGOCIATION EN COURS

PRÉVOYANCE DES FONCTIONNAIRES
DES AVANCÉES ATTENDUES, DES GARANTIES À CONSOLIDER !

On vous dit tout !

La Poste a engagé au printemps 2026 une négociation pour renforcer la protection de ses fonctionnaires face aux risques de décès, d'incapacité et de maladie prolongée.
Pour la CFE-CGC Groupe La Poste, cette évolution est nécessaire : les fonctionnaires doivent bénéficier de garanties adaptées à leurs besoins et d'une contribution financière de leur employeur.
Cette négociation concerne 38 480 fonctionnaires, dont 14 619 cadres, selon les chiffres communiqués dans le cadre du projet. Elle doit aboutir sur une protection concrète, lisible et financièrement accessible.

CE QUI EST ENVISAGÉ DANS LE PROJET D'ACCORD

- **Un premier dispositif facultatif, avec participation de La Poste :** il viendrait compléter la garantie décès assurée par l'employeur et les couvertures individuelles éventuellement souscrites, tout en améliorant la prise en charge des congés de longue maladie (CLM) et de longue durée (CLD).
- **Un second dispositif facultatif, sans participation de La Poste :** il viserait à renforcer la couverture en cas de congé ordinaire de maladie au-delà de 90 jours.
- **Une meilleure prise en compte des rémunérations :** les prestations intégreraient davantage les éléments indemnitaires, notamment certaines primes récurrentes, dans le calcul du revenu de référence.
- **La fin du plafonnement à l'indice 825 :** cette évolution annoncée pour le traitement indiciaire brut (TIB) de référence serait particulièrement importante pour les cadres concernés.

POURQUOI LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE SOUTIENT CETTE ORIENTATION

Le projet s'inscrit dans la dynamique de **l'accord interministériel de décembre 2023,** qui prévoit, pour son propre champ d'application, **une amélioration des garanties et une participation de l'État de 7 € à la cotisation mensuelle. Cet accord ne s'applique pas directement aux fonctionnaires de La Poste : des dispositions spécifiques doivent donc être négociées pour eux.**

La prise en compte plus complète des primes et la suppression du plafond indiciaire constituent des perspectives positives, en particulier pour les cadres, dont la rémunération ne se limite pas au traitement indiciaire.

CFE CGC Groupe La Poste

NOS EXIGENCES POUR FINALISER L'ACCORD

- **Une contribution employeur significative,** afin de garantir une cotisation accessible et un véritable progrès de pouvoir d'achat.
- **Des garanties lisibles et protectrices,** avec des niveaux de prestations clairement présentés pour chaque situation couverte.
- **Une information transparente,** permettant à chaque fonctionnaire de comparer les deux dispositifs, leurs coûts et leur intérêt selon sa situation.

Les montants définitifs des cotisations, de la participation de La Poste et des prestations restent à préciser à ce stade.

LA CFE-CGC GROUPE LA POSTE POURSUIVRA LES NÉGOCIATIONS AVEC UNE PRIORITÉ : TRANSFORMER CES ORIENTATIONS FAVORABLES EN DROITS EFFECTIFS POUR LES FONCTIONNAIRES.



100% CADRES

100% VOUS

CFE CGC Groupe La Poste

CFE-CGC Groupe LA POSTE - 90 rue La Fayette - 75009 PARIS
cgclaposte@gmail.com